Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/3708

17.9.2025

P9_TA(2024)0371

Nouvelle loi sur la sécurité à Hong Kong et le cas d'Andy Li et de Joseph John

Résolution du Parlement européen du 25 avril 2024 sur la nouvelle loi sur la sécurité à Hong Kong et le cas d'Andy Li et de Joseph John (2024/2700(RSP))

(C/2025/3708)

Le Parlement européen,

— vu l'article 144, paragraphe 5, et l'article 132, paragraphe 4, de son règlement intérieur,

A. considérant que, le 19 mars 2024, le Conseil législatif de Hong Kong a adopté l'ordonnance sur la sauvegarde de la sécurité nationale, sur la base de l'article 23 de la loi fondamentale de Hong Kong; que cette ordonnance étend la loi sur la sécurité nationale imposée par la République populaire de Chine et autorise des violations encore plus radicales des libertés fondamentales, en violation des déclarations sino-britannique et sino-portugaise, du principe «un pays, deux systèmes» et des obligations internationales en matière de droits de l'homme;

B. considérant qu'Andy Li, militant pour la démocratie et témoin clé du procès de Jimmy Lai, aurait plaidé coupable, sous la torture, de conspiration et de collusion avec des entités étrangères; que le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture a exprimé ses inquiétudes à ce sujet;

C. considérant que Joseph John, qui possède la double nationalité hongkongaise et portugaise, est la première victime de l'application extraterritoriale de la loi sur la sécurité nationale à un citoyen de l'Union; que Joseph John a été arrêté pour avoir prétendument publié des contenus anti-chinois sur les médias sociaux et incité à la «sécession» depuis l'Europe, et qu'il a été condamné pour cela à une peine de cinq ans de prison le 11 avril 2024;

D. considérant que la Polonaise Aleksandra Bielakowska, qui avait l'intention d'assister au procès de Jimmy Lai, a été interrogée et expulsée à son arrivée à Hong Kong;

1. condamne fermement l'adoption de l'ordonnance sur la sauvegarde de la sécurité nationale, qui érode les derniers vestiges des libertés fondamentales à Hong Kong; est consterné par le musellement des forces politiques pro-démocratiques, de la société civile et des organes d'information, ainsi que par l'arrestation de plus de 200 personnes depuis l'adoption de la loi sur la sécurité nationale; demande instamment à la République populaire de Chine et à Hong Kong d'abroger la loi sur la sécurité nationale et l'ordonnance sur la sauvegarde de la sécurité nationale;

2. demande instamment au gouvernement de Hong Kong de libérer immédiatement et sans condition Andy Li, Joseph John, Jimmy Lai, Kok Tsz-lun et tous les autres représentants et militants pro-démocratie qui ont été arrêtés pour avoir exercé leurs libertés et leurs droits démocratiques, et d'abandonner toutes les charges retenues contre eux;

3. souligne que l'ordonnance sur la sauvegarde de la sécurité nationale met à mal la liberté de la presse; invite les autorités à cesser de harceler les journalistes et de les poursuivre en justice;

4. craint que l'ordonnance sur la sauvegarde de la sécurité nationale n'ait un impact significatif sur les activités du bureau de l'Union européenne et des consulats généraux des États membres, ainsi que sur les citoyens, les organisations et les entreprises de l'Union à Hong Kong;

5. demande instamment au Conseil de revoir ses conclusions de 2020 sur Hong Kong et d'imposer des sanctions, dans le cadre du régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme, au chef du gouvernement John Lee et à tous les fonctionnaires de Hong Kong et de la République populaire de Chine responsables de la répression des libertés à Hong Kong;

6. dénonce les entraves au suivi des procédures judiciaires et souligne qu'un soutien adapté à l'observation des procès et à la surveillance des droits de l'homme doit être une priorité, y compris la mise en place de points de contact pour les défenseurs des droits de l'homme, en coordination avec des partenaires partageant les mêmes valeurs;

7. s'inquiète de l'application extraterritoriale et rétroactive de l'ordonnance sur la sauvegarde de la sécurité nationale dans le monde entier; condamne la répression ciblée à l'encontre de la diaspora de Hong Kong établie dans l'Union et des hommes politiques et personnalités publiques critiques à l'égard de Pékin; invite instamment les États membres à suspendre l'application des accords d'extradition avec la République populaire de Chine et Hong Kong et à mettre en place des programmes de sauvetage pour les militants et les journalistes menacés à Hong Kong;

8. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution aux institutions de l'Union, au gouvernement et au parlement de la République populaire de Chine, au chef de l'exécutif et au Conseil législatif de Hong Kong, ainsi qu'au bureau de l'Union européenne à Hong Kong.